

REGLEMENT PARTICULIER DU

« ASPTT by Night 4 » –

23 septembre 2026

Article 1

Le Tournoi fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la FFBaD sous le numéro de dossier **2600919** et se déroulera selon le règlement de la Fédération Française de Badminton (FFBAD). Le présent règlement complète le règlement général des compétitions.

Le tournoi se déroulera sous Badnet.

Article 2

Tout joueur inscrit accepte le présent règlement sans réserve.
Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

Article 3

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins qui :

- Sont licenciés à la FFBAD ou joueurs étrangers de niveau national.
- Sont de catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
- Ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre.
- Sont de classement NC à N1

Article 4

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre Jean François FERTINEL et du responsable GEO Marine FERUZI.

Article 5

Le tournoi se déroulera le 23 septembre 2026 entre 18h00 et 22h30 (heures limites de lancement des matches) dans un seul gymnase :
Gymnase Herrade - allée des comptes 67200 Strasbourg

Article 6

La discipline proposée est le double homme et double dame. Les tableaux se composent de poules uniques de 4.

Le nombre de joueurs est limité à 80 inscrits, soit 40 paires. Toutes les paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits.

Le montant de l'inscription est de 12 euros pour 1 tableau.

Les participants doivent s'inscrire sur Badnet via le lien suivant :

Les inscriptions seront prises en compte selon le CPPH en date du 17 septembre 2026. L'inscription au choix est possible. La date limite d'inscription est fixée au 19 septembre 2026.

Les séries seront établies en fonction du CPPH des joueurs au 17 septembre 2026, avec un tirage au sort le 19 septembre 2026.

Une wild card en double homme et double dame pourra être attribuée.

Le paiement devra s'effectuer en ligne sur Badnet.

Article 7

En application de la réglementation en vigueur, chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés tout au long de la compétition, entre autres au moment du pointage des présents.

Article 8

Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.

Article 9

Les volants seront à la charge des joueurs.

En cas de litige, les volants choisis seront les volants plumes AS 30 et seront en vente à la table de marque le jour du tournoi.

Article 10

Le temps de préparation est fixé à 3 minutes à la fin de l'annonce du match (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre de la compétition.

Article 11.

Les horaires et l'ordre des matchs sont affichés à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge-arbitre pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec 1h d'avance au maximum sur l'horaire prévu. Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque et au juge-arbitre sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

Article 12

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes temps d'échauffement compris. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du match suivant.

Article 13

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 14

Tout volant touchant les structures fixes sera annoncé « faute » au service comme en jeu.

Article 15

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points et seront auto-arbitres. Le coaching entre les points n'est pas autorisé. Le temps de pause pendant et entre les sets devront respecter les principes des Règles officielles du Badminton.

Au vu de la structuration de la salle, les accompagnants pourront être sur le plateau sportif du moment qu'ils ne gênent pas le bon déroulement de la compétition, cet aspect sera laissé à l'appréciation du juge-arbitre de la compétition.

Article 16

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge-arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

Article 17

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC. Un joueur privé de son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire. En cas de forfait d'une paire, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi figurant sur la liste d'attente et permettant le respect des séries.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA.

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi de mail à la ligue Grand Est à forfait@lgebad.com

Merci de préciser lors de votre envoi le nom et le tableau pour lequel vous êtes forfait.

L'ASPTT Strasbourg Badminton vous souhaite un très bon tournoi !